

**DÉLIBÉRATION**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL**  
**DE LOCMIQUÉLIC**

Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 05/06/2024  
Publié le 24 juin 2024  
ID : 056-265600536-20240603-D2024\_016-DE

Le trois juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 30 mai 2024

**Étaient présents :** Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Annie BLAIZOT, Anne LE LAUSQUE, Hélène NIO, Marie-Noëlle LE HONSEC,

**Absents excusés :** Anne GERMAIN, Erwan MARTEIL

**Absents :** François NICOLLE, Joël AUDRAN

**Secrétaire de séance :** Annie BLAIZOT

**D2024-016- CONVENTION POUR LA DISTRIBUTION DE PANIERS DE LÉGUMES BIO DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION PANIERS DÉCOUVERTES**

**Exposé :**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le CCAS de LOCMIQUÉLIC et OPTIMISM, le Jardin de Cocagne coopèrent pour atteindre les objectifs suivants :

- 1) Permettre à des personnes à faibles revenus de devenir adhérent-panier du jardin de Cocagne.
- 2) Proposer un accompagnement (animations, ateliers, conseils,) qui facilite la préparation et l'alimentation à partir de ces légumes.

La présente convention est signée pour une durée de trois ans.

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les termes de la convention.
- D'autoriser Mr Le Président ou son Vice-Président à signer la convention.

**Décision :**

Après que le Conseil d'Administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le 3 juin 2024

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT

Le secrétaire

